

Avis de consultation

Modification du projet de modification du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, du Formulaire 81-101F1, Contenu d'un prospectus simplifié, du Formulaire 81-101F2, Contenu d'une notice annuelle, et de l'Instruction générale relative au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (deuxième publication)

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient aux fins de consultation une version révisée du projet de modification (précédemment un avant-projet) du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le « règlement »), du Formulaire 81-101F1, *Contenu d'un prospectus simplifié*, du Formulaire 81-101F2, *Contenu d'une notice annuelle* (les « formulaires ») et d'Instruction générale relative au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (l'« instruction générale »). Le règlement et les formulaires sont appelés ensemble le règlement.

Le règlement doit être adopté sous forme de règlement en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse, et sous forme d'instruction dans les autres territoires représentés au sein des ACVM.

Modifications corrélatives

On trouvera en annexe les modifications apportées au règlement et à l'instruction générale. On peut également les consulter sur le site Web des membres des ACVM. Ces modifications sont corrélatives au projet de *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, d'Annexe 81-106A1, *Contenu des rapports et annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds* et d'Instruction générale relative au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, publié pour une seconde période de consultation le 28 mai 2004.

Consultation

Les intéressés sont invités à présenter des commentaires sur les modifications ou sur la présente version du règlement et de l'instruction générale.

Veillez présenter vos commentaires par écrit avant le 27 juillet 2004. Si vous ne transmettez pas vos commentaires par courriel, nous vous prions de joindre à ceux-ci une disquette contenant la version électronique de vos commentaires (en format Word pour Windows).

Veillez les adresser à toutes les commissions membres des ACVM, comme suit :

Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
Saskatchewan Financial Services Commission
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers (Québec)
Direction de l'administration des valeurs mobilières (Nouveau-Brunswick)
Office of the Attorney General (Île-du-Prince-Édouard)
Nova Scotia Securities Commission
Securities Commission of Newfoundland and Labrador
Registraire des valeurs mobilières, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Registraire des valeurs mobilières, Corporate Affairs, Community Services, Gouvernement du Yukon
Registrar of Securities, Legal Registries Division, Department of Justice, Government of Nunavut

Il est inutile de transmettre vos commentaires à toutes les commissions membres des ACVM. Veuillez plutôt les envoyer aux deux adresses suivantes, et ils seront distribués aux autres membres.

Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

John Stevenson, Secretary
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West
19th Floor, Box 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Courriel : jstevenson@osc.gov.on.ca

Vos commentaires ne seront pas confidentiels car la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Sylvie Anctil-Bavas
Spécialiste – Expertise comptable
Service de la réglementation
Autorité des marchés financiers
Tél. : (514) 395-0558, poste 2402
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Jean Hébert
Analyste – Produits gérés et alternatifs
Direction du marché des capitaux
Autorité des marchés financiers
Tél. : (514) 395-0558, poste 4477
jean.hebert@lautorite.qc.ca

Raymond Chan
Accountant, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : (416) 593-8128
rchan@osc.gov.on.ca

Vera Nunes
Legal Counsel, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : (416) 593-2311
vnunes@osc.gov.on.ca

Irene Tsatsos
Senior Accountant, Investment Funds

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : (416) 593-8223
itsatsos@osc.gov.on.ca

Noreen Bent
Manager and Senior Legal Counsel
British Columbia Securities Commission
Tél. : (604) 899-6741
ou 1 800 373-6393 (en C.-B. et en Alberta)
nbent@bcsc.bc.ca

Christopher Birchall
Senior Securities Analyst
British Columbia Securities Commission
Tél. : (604) 899-6722
ou 1 800 373-6393 (en C.-B. et en Alberta)
cbirchall@bcsc.bc.ca

Melinda Ando
Legal Counsel
Alberta Securities Commission
Tél. : (403) 297-2079
melinda.ando@seccom.ab.ca

Bob Bouchard
Director, Corporate Finance and Chief Administrative Officer
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : (204) 945-2555
bbouchard@gov.mb.ca

Wayne Bridgeman
Senior Analyst, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : (204) 945-4905
wbridgeman@gov.mb.ca

Le 28 mai 2004